

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de  
**L'HÉRAULT**

ARRONDISSEMENT de  
**BEZIERS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN

### Nombre de Membres

|                      |    |
|----------------------|----|
| du Conseil Municipal | 27 |
| En exercice          | 27 |
| Présents             | 22 |
| Votants              | 27 |

Date de la convocation :

22/01/2026

Date de l'affichage :

22/01/2026

### DELIBERATION N° 5 DU 28 JANVIER 2026

**L'an deux mille vingt-six,**

**Le vingt-huit janvier, à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.**

**Présents :** Patrick ANGLÈS, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Rebecka GOURDIN, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSÀ, Martine SIGNOUREL, Michel SANCHEZ, Brigitte SOULET, Anne-Catherine TERRYNN.

**Absents excusés :** Jean-Christophe BOUCAUD (procuration à Sophie BALLESTER), Cécile COMPAIN (procuration à Thierry DAURAT), Patrick JEAN-FRANÇOIS (procuration à Brigitte SOULET), Alain TAURINES (procuration à Patrick ANGLÈS), Virginie THOMAS (procuration à Marlène PUCHE).

**Secrétaire de séance :** Brigitte SOULET

### **OBJET : LOGICIEL DE GESTION DES INSCRIPTIONS DOMINO – ALP ALSH ESPACES JEUNES ET MULTI-ACCUEIL DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CAF**

Le service enfance jeunesse utilise depuis plusieurs années le logiciel de gestion des inscriptions DOMINO. Ce logiciel est installé pour les familles du multi-accueil et des ALP, ALSH dont la commune a la charge, mais celui-ci devient obsolète.

Il y a lieu de passer à la version V2 proposée pour répondre aux besoins des familles.

Il s'agit de poursuivre avec ce logiciel DOMINO Web dont les familles ont l'habitude, qui par la même occasion permettra au multi-accueil collectif « Les Petits Loups » de pouvoir mettre en place d'autres types de règlement comme le prélèvement automatique ou le virement.

Il sera également possible de s'équiper d'un matériel de pointage permettant de comptabiliser les heures exactes d'arrivée et de départ des enfants ainsi que le demande la CAF.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260128-DEL5-280126-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2026  
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Le montant de cette nouvelle mise à jour est estimé à 4 515€ HT soit 5 418€ TTC.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité**

- **Valide** la mise à jour du logiciel DOMINO pour un montant de 4 515€ HT soit 5 418€ TTC ;
- **Dit** que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2026 ;
- **Sollicite** la CAF pour l'octroi d'une subvention d'investissement ;
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

*Fait et délibéré le jour, mois et an  
susdits.*

*Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,

Brigitte SOULET



Le Maire,

Marlène PUCHE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 – A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260128-DEL5-280126-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2026  
Date de réception préfecture : 03/02/2026